

ARRETE N° 19/2026

**REGLEMENTATION TEMPORAIRE DE STATIONNEMENT ET
CIRCULATION
RUE GEORGES MERCKLE**

Le Maire de la commune de VALDOIE,

VU :

Le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L.2212-1, L.2212-2, L.2213-1, L.2213-2, L.2213-3, L.2214-3,

Le Code de la Route,

L'ordonnance N° 58-1216 et le décret N°58-1217 du 15/12/1958 relatifs à la police de la circulation routière,
Le décret N° 60-14 du 9 janvier 1960 portant règlement d'administration publique pour application du Code de la Route,

La demande de l'entreprise SARL PAROTY ZI ouest le Durgeon 1 à VESOUL pour le compte d'ENEDIS, travaux de terrassement pour branchement électrique neuf.

CONSIDERANT :

- Qu'il y a lieu d'assurer la sécurité des travaux et de tous les usagers,

DECIDE :

Article 1 : Du lundi 23 février au vendredi 27 mars 2026, le stationnement sis 27b rue Georges Merckel est interdit.

Article 2 : Du lundi 23 février au vendredi 27 mars 2026, la chaussée est rétrécie sis 27b rue Georges Merckel, selon les besoins du chantier.

Article 3 : Du lundi 23 février au vendredi 27 mars 2026, la vitesse est limitée à 30 km/h aux abords des zones de travaux, selon les prescriptions interministérielles de chantier.

Article 4 : Les dispositifs de signalisation nécessaires à cette réglementation temporaire sont mis en place par la SARL PAROTY le temps de l'intervention. L'entretien est sous son entière responsabilité. L'ensemble de ces dispositifs est conforme aux réglementations en vigueur et aux éventuelles prescriptions particulières.

Article 5 : Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

Article 6 : Les agents normalement habilités à assurer la police de la circulation routière sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui est publié dans les formes habituelles.

Article 7 : Conformément à l'article R 102 du code des tribunaux administratifs, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Besançon – 30 rue Charles Nodier 25000 BESANCON dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

Diffusion :

- Police Nationale
- Garde Champêtre
- SARL PAROTY

- Registre
- Affichage
- Dossier
- Services Techniques

Valdoie, le 16 février 2026
Adjoint aux travaux,

Patrick DREYER

